



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe  
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

Le 10 mai 1999

## REACTION DE L'UNICE

### DECLARATION DU CONSEIL ECOFIN SUR LES BESOINS EN TERME DE STATISTIQUE

### POUR LA CONDUITE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LA 3EME PHASE DE L'UEM

L'avènement de la troisième étape de l'union économique et monétaire, marquée par l'introduction de la monnaie unique, définit un nouveau cadre institutionnel dans lequel la statistique doit jouer un rôle prépondérant, au niveau de la zone euro bien évidemment, mais également au niveau de toute l'Union européenne.

La déclaration du Conseil Ecofin du 18 janvier 1999 s'inscrit dans ce schéma et définit les contours de l'espace statistique nécessaire au bon fonctionnement de l'UEM en insistant notamment sur les liens entre information statistique et coordination des politiques économiques. Si cette intention est louable et légitime, eu égard au retard pris par la statistique communautaire, il n'en est pas moins nécessaire de définir un outil qui soit fiable, utile, actualisé, non redondant, et qui sache trouver un équilibre entre pertinence et contrainte. Il est également souhaitable que l'information statistique dans son ensemble soit disponible et accessible, afin que les entreprises puissent en retour en bénéficier.

De même, les relations au niveau national (banques centrales nationales, instituts nationaux statistiques, et toute administration collectrice) et communautaire (banque centrale européenne, Eurostat) doivent être renforcées afin de permettre une exploitation optimale de la statistique dans un espace économique nouveau.

Au niveau macroéconomique, le rôle de la statistique doit continuer à remplir sa fonction d'indicateur pour la politique monétaire et budgétaire. La centralisation de l'autorité monétaire entraîne une exigence accrue d'information fiable et fine. Les traditionnels agrégats monétaires sont déjà collectés par le Système Européen des Banques Centrales. En ce qui concerne les autres variables déterminantes pour la conduite de la politique monétaire, à savoir les indicateurs conjoncturels de court terme, il conviendrait de poursuivre les efforts d'harmonisation déjà entrepris pour le suivi de l'inflation.

Si la sphère réelle doit être un vecteur légitime d'information vers l'autorité monétaire, cette relation à sens unique devrait également pouvoir bénéficier aux entreprises : pourquoi ne pas donner à la sphère productive et au monde des entreprises des indicateurs pertinents comme, par exemple, les nouveaux crédits alloués aux différents agents économiques qui pourraient être publiés par ailleurs. En outre, une harmonisation minimale des cadres comptables faciliterait la

gestion des risques microéconomiques dans l'UEM et améliorerait la relation banque – entreprise.

Dans le domaine de la politique budgétaire, le cadrage institutionnel appelle à une discipline budgétaire. A ce titre, si des statistiques fiables doivent permettre une meilleure lisibilité des variables budgétaires, celles-ci ne doivent aucunement être contrebalancées par une interprétation flexible.

Concernant la statistique sociale, l'arrivée de l'euro avive les besoins d'information détaillée sur les salaires et les charges sociales. Le suivi comparable des coûts salariaux dans l'UEM, qui est partie intégrante des indicateurs court terme, n'est pas assuré de manière satisfaisante obligeant nombre d'opérateurs à utiliser des statistiques élaborées aux Etats-Unis. Il est plus que jamais nécessaire de palier cette lacune, et nous soutenons la création d'un indice trimestriel du coût du travail sur base de données nationales existantes par grands secteurs.

Cependant, la mise en place d'un indice européen du prix du travail selon la méthodologie américaine entraînerait une surcharge pour les entreprises impliquées que ne compenserait pas l'information dont elles pourraient bénéficier. Etant donné que le rapport coût – avantage est défavorable du point de vue des entreprises, l'UNICE ne cautionne pas ce projet statistique. Par contre, le recours à des outils qualitatifs, comme les enquêtes sur le marché du travail de la DGII, peut s'avérer être un instrument utile pour suivre les évolutions du marché du travail et sa flexibilité.

Enfin, la création d'un vrai tableau de bord de la zone euro est nécessaire, mais aucune mention n'est faite pour l'instant quant à la compétitivité de l'industrie, du tertiaire exposé, et de l'ensemble du système productif européen immergé dans la concurrence internationale. S'il est légitime de se concentrer sur les variables internes, il ne faut pas pour autant omettre la dimension externe et la compétition à laquelle est confrontée une vaste partie des entreprises européennes créatrices d'emplois. Par ailleurs, la globalisation constitue assurément une contrainte forte pour l'Union européenne et il lui faut de bons éléments sur les investisseurs directs de l'étranger mais aussi vers l'extérieur. L'optique traditionnellement financière et la présentation classique de la balance des paiements pourraient être revues, les mouvements devenant plus important par leur nature sectorielle, industrielle, économique, et non uniquement monétaire. Les lacunes de l'appareil d'observation européen deviennent évidentes malgré la réflexion engagée récemment à Eurostat sur les effets de la mondialisation pour la statistique.

Le nouveau cadre statistique communautaire ne doit pas se révéler être un fardeau administratif supplémentaire pour les entreprises déclarantes. Il ne faut cependant pas sur l'autel de la simplification, sacrifier une partie de l'information statistique, par exemple en faisant disparaître le système Intrastat qui doit satisfaire les besoins des entreprises sur le marché unique, au risque de la vider de sa substance. Il convient plutôt d'éviter les enquêtes redondantes, d'optimiser le recours aux statistiques actuelles, d'en rationaliser l'utilisation afin de pouvoir bénéficier d'une grille universelle d'analyse économique en Europe s'appuyant sur les sections de la NACE et respectant les identités professionnelles au niveau des divisions. Cette nomenclature regroupée est tout à fait indispensable pour faciliter les comparaisons entre états membres, l'étalonnage des performances des secteurs et des entreprises et par la même la conduite de la politique économique. Elle est en tout cas une condition nécessaire au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et du Marché Unique.

\* \* \*